

MAIRIE DE SAINT MICHEL DE LANES

Place du Village

11 410 - SAINT MICHEL DE LANES

Tél/ Fax :04.68.60.30.87

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
SEANCE du 22 mai 2015 - Délibération n° 9/2015

Objet : Avenant au contrat pour la délégation par affermage du service public d'eau potable et d'assainissement collectif

L'an deux mille quinze et le vingt-deux mai à 21 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Saint Michel de Lanès, sous la présidence de Thierry LEGUEVAQUES.

Étaient présents : Mme SOTO Jacqueline, Mme BORDENEUVE Elodie, Mme BARRIENTOS Isabelle, Mr PRADALIER Henri, Mr BARRIE Hervé, Mr RIVIERE Alain, Mr GRANIER Jean Marie, Mr LEGUEVAQUES Thierry, Mr RAZAT Michel.

Absents Excusés : Mr PERCHERON Olivier, Mme RAHM Nancy

Secrétaire de séance : Mr BARRIE Hervé

Date de convocation : 5 mai 2015

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans sa séance du 24 juillet 2010, la commune a délégué par affermage le service public d'eau potable et le service public d'assainissement collectif à la Société LYONNAISE DES EAUX France.

L'Etat a engagé une réforme de la réglementation visant à prévenir les dommages causés aux réseaux lors des travaux. Cette réforme est entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2012. Ensuite, en 2014, la commune a réalisé des travaux sur la distribution de l'eau potable par la construction d'un surpresseur qui est à prendre en charge désormais dans cet affermage.

Monsieur le Maire propose de demander au délégataire d'engager les modifications nécessaires pour répondre aux obligations prévues par cette réforme, et d'intégrer l'installation du surpresseur dans le périmètre patrimonial affermé.

Il donne lecture de l'avenant n°1 au contrat pour la délégation par affermage du service public d'eau potable et de l'avenant n°1 au contrat pour la délégation par affermage du service public d'assainissement collectif.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les termes de l'avenant n°1 de chacun des deux contrats
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ces deux avenants et à les notifier au délégataire

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme,

